

**MAIRIE DE**

**SAINT THIBAUT DES VIGNES**

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

**N°2024 - 072**

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE  
CIRCULATION RUE DE LA MARNEJUSQU'AU CROISEMENT DE L' AVENUE DE LA  
COURTILLIERE  
A PARTIR DU MERCREDI 13 MARS JUSQU'A LA FIN DES TRAVAUX**

**Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,**

**Vu** la loi de décentralisation du 2 mars 1982 modifiée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 relative à la circulation routière,

**Vu** la demande présentée par monsieur Brouillard représentant de l'entreprise **TPIDF**, le 08 Février 2024,

**Considérant** que pour permettre d'effectuer des travaux de « réfection de chaussée », il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement et la circulation aux abords des chantiers,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du **mercredi 13 mars 2024 jusqu'à la fin des travaux**, l'entreprise **TPIDF** est autorisée à intervenir, rue de la marne jusqu'au croisement de l'avenue de la Courtillière, 77400 Saint Thibault des Vignes – pour effectuer des travaux de « réfection de chaussée » - **Le stationnement sera provisoirement interdit aux abords des chantiers sous peine d'enlèvement et la circulation réglementée.**

**ARTICLE 2** : L'arrêt et le stationnement seront interdits et déclarés gênants sur l'ensemble du linéaire des travaux, sous peine d'enlèvement

**ARTICLE 3** : La circulation sera alternée par piquets K10 ou par des feux tricolores, si nécessaire, aux abords du chantier.

**ARTICLE 4** : La circulation des piétons sera déviée, le cas échéant sur le trottoir suivant la signalisation mise en place,

**ARTICLE 5** : A cet effet, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **TPIDF**  
120 avenue De Lattre de Tassigny – 77400 LAGNY SUR MARNE

**ARTICLE 6** : La signalisation de chantier mise en œuvre sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation temporaire. Cette signalisation devra être opérationnelle pendant toute la durée des chantiers,

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des chantiers par l'entreprise **TPIDF**

**ARTICLE 8** : Le nettoyage des chantiers sera effectué autant de fois que nécessaire ; aucun débris ou élément résiduel ne devra rester sur la chaussée, **les dégâts éventuels causés sur la chaussée et sur le trottoir seront à la charge de l'entreprise.**

**ARTICLE 9** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur, une mise en fourrière pourra être requise en cas de non-respect de ce règlement conformément à l'article R.417.10 du code de la route, aux frais et risques du propriétaire.

**ARTICLE 10** : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, le SIEMU, le SIETREM, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Sinclair VOURIOT



BUS

37b

# TRAVAUX

En raison de travaux de voirie, l'avenue de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes sera fermée à la circulation de la rue Lamartine à l'avenue Saint-Germain des Noyers (sens nord-sud).

**L'arrêt « Intermarché » n°1763 ne sera pas desservi.**

**Le jeudi 14 mars 2024 de 9h00 à 17h00.**

Nous vous invitons à vous reporter à l'arrêt « Lamartine » n°1578 situé rue des Marmousets.

**La ligne 37a ne sera pas déviée (tous les arrêts seront desservis).**

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de la gêne occasionnée.





**37b**

# TRAVAUX

En raison de travaux de voirie, l'avenue de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes sera fermée à la circulation de la rue Lamartine à l'avenue Saint-Germain des Noyers (sens nord-sud).

Une déviation sera mise en place par les rues de la Noue Guimante, du Gravier du Bac et l'avenue de St-Germain-des Noyers avec demi-tour au giratoire.

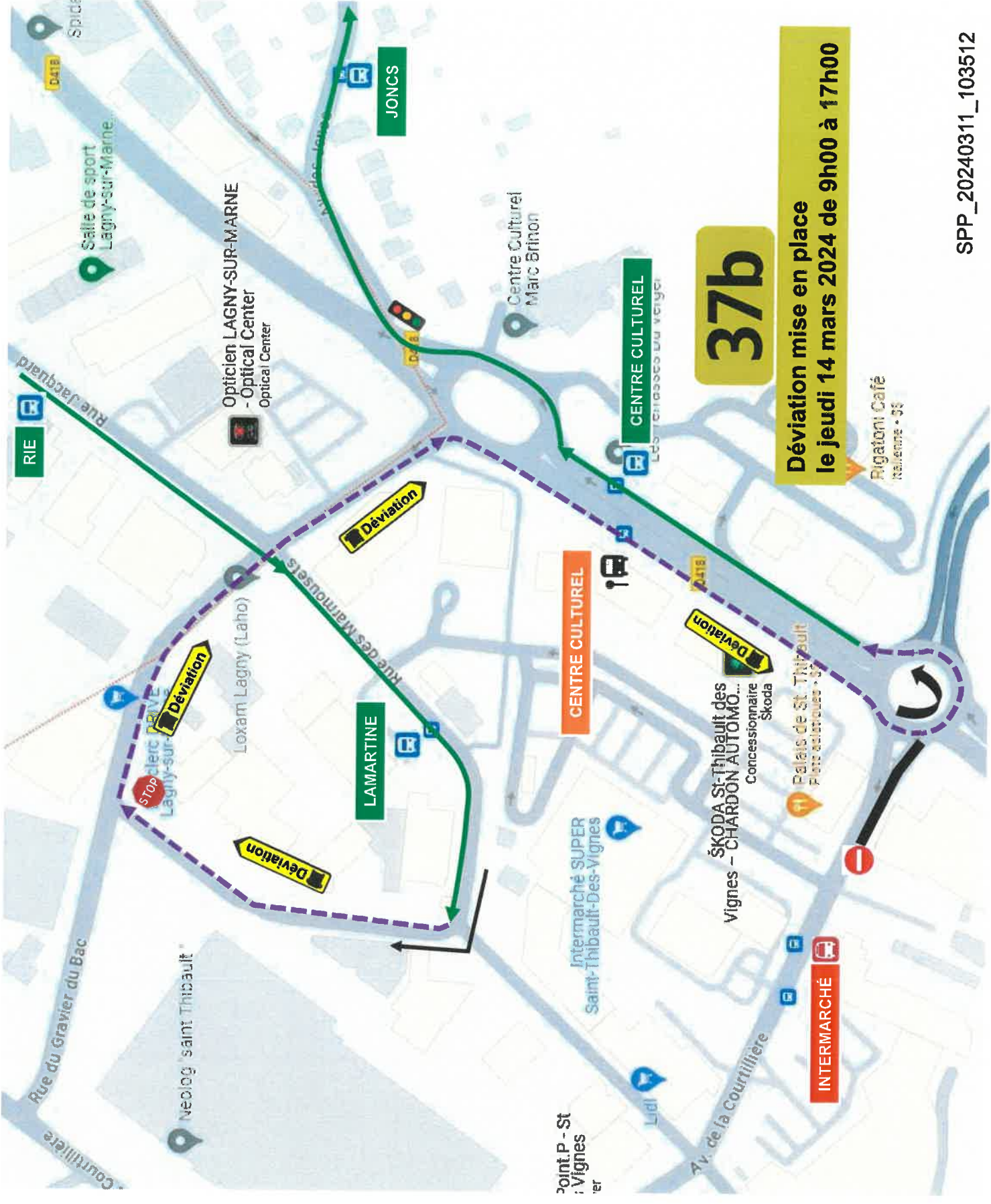
**L'arrêt « Intermarché » n°1763 ne sera pas desservi.**

**Le jeudi 14 mars 2024 de 9h00 à 17h00.**

**La ligne 37a ne sera pas déviée (tous les arrêts seront desservis).**

Merci de votre collaboration





**37b**  
**Déviation mise en place**  
**le jeudi 14 mars 2024 de 9h00 à 17h00**